

DECISION N° 1584 - 7/D/MINSANTE DU 172 JUIN 2026

PORTANT SELECTION DES SOUMISSSIONAIRES SUIVANT L'AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N°D13-145/AAMI/MINSANTE/CIPM/2026 du 05 Mai 2026 POUR LA PREQUALIFICATION DES ENTREPRISES EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UN FICHER DE FOURNISSEURS DES DISPOSITIFS MEDICAUX AU MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE DANS LE CADRE DE L'EXECUTION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT, EXERCICE 2026.

LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 2007/006 du 26 décembre 2007 portant Régime Financier de l'Etat ;

Vu la loi n° 2018/012 du 11 Juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;

Vu La loi n° 2025/012 du 17 décembre 2025 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2026 ;

Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2013/093 du 03 Avril 2013 portant Organisation du Ministère de la Santé Publique ;

Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant Réaménagement du Gouvernement ;

Vu La circulaire N°0001877/C/MINFI du 31 décembre 2025 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2026 ;

Considérant l'Avis d'Appel à Manifestation d'Intérêt N°D13-145/AAMI/MINSANTE/CIPM/2026 du 05 Mai 2026 pour la préqualification des entreprises en vue de la mise en place d'un fichier de fournisseurs des dispositifs médicaux au Ministère de la Santé Publique dans le cadre de l'exécution du budget de fonctionnement, Exercice 2026.

Vu la note de service N°D12-325 N°D30-574/NS/MINSANTE/SG/DRH/SDP/ebd du 18 Mai 2026 portant désignation des membres du Comité Ad – hoc

DECIDE :

Article 1^{er} : Les entreprises ci-dessous désignées sont pré-qualifiées à l'issue de l'examen de l'Avis d'Appel à Manifestation d'Intérêt susvisé :

N°	ENTREPRISES	ADRESSES	CONTACTS
01	LEKOUET SARL	BP : ///	Tél : 697 91 33 57
02	KETS SARL	BP : 323 Yaoundé	Tél : 00237 22 22 86 97
03	ETS LA MERVEILLE	BP : 1 457 Yaoundé	Tél : 6 77 13 85 32
04	ETS AMERICAIN	BP : 1 668 Yaoundé	Tél : 699 04 03 20

Article 2 : Les entreprises ci-dessus retenues sont par conséquent éligibles pour la suite de la procédure.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera./-

Ampliations :

- MINMAP ;
- ARMP ;
- DRH ;
- SDP ;
- CIPM/MINSANTE
- INTERESSES ;
- CHRONO/ARCHIVES.



LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE,

Dr. Mansouada Malachie